



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION A-448-6052

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de sa 448^e réunion tenue au siège social de l'Université le 25 mai 1994.

VU l'article 4 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 3.23.6 du règlement général 3 «Les études avancées et la recherche» concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution A-312-4400 de l'Assemblée des gouverneurs adoptant le document intitulé «Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec»;

VU l'article 1.7 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution CE-454-2135 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 1994, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Claude Thompson en raison de sa contribution à l'éducation musicale des jeunes, de son engagement dans l'interprétation et la diffusion des oeuvres chorales à travers le monde et de l'ensemble de ses oeuvres musicales;

VU la résolution 363-CA-3063 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 25 avril 1994, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec à Monsieur Claude Thompson;

Sur la proposition de Monsieur Jacques Plamondon,
appuyée par Monsieur Bernard Angers,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Claude Thompson, en raison de sa contribution à l'éducation musicale des jeunes, de son engagement dans l'interprétation et la diffusion des oeuvres chorales à travers le monde et de l'ensemble de ses oeuvres musicales.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,

Pierre Nadeau